

La typologie des journalistes locaux

(Typology of local journalists)

Urteaga, Eguzki

42 rue Victor Hugo. 64100 - Bayonne

BIBLID [0212-7016 (2002), 47: 2; 511-542]

Le présent article se penche sur les journalistes locaux en tant que profession au sujet de laquelle il défend l'hypothèse suivante: plus qu'à une crise de la profession journalistique locale, nous assistons à sa fragilisation, prenant la forme d'une précarité de la condition et d'une dérive de la pratique, qui affecte diversement les catégories de journalistes puisque ce métier est fortement différencié.

Mots Clés: Journalistes locaux. Fragilisation. Précarité. Dérive. Typologie.

Lanbidetzat harturiko tokiko kazetaritza dugu artikulua honen muina. Bertan, ondoko hipotesi hau defendatzen da: lanbide baten krisia gertatu baino areago, tokiko kazetaritza ahultzen ari da, lanaren ezegonkortasuna eta praktikaren noraeza direlarik ahuleria horrek hartzen duen forma, eta, lanbidea guztiz banakaturik dagoenez, molde desberdinez jotzen ditu kazetari maila desberdinak.

Giltza-hitzak: Tokiko kazetariak. Ahultzea. Ezegonkortasuna. Noraeza. Tipología.

El presente artículo se centra en el periodismo local como profesión en la cual defiende la hipótesis siguiente: más que a una crisis de la profesión periodística local, asistimos a su debilitación, tomando la forma de una precariedad de la condición y de una deriva de la práctica, que afecta de distinta manera las categorías de periodistas ya que este oficio está muy diferenciado.

Palabras claves: Periodistas locales. Debilitación. Precariedad. Deriva. Tipología.

INTRODUCTION

Depuis les années 90, les journalistes font l'objet d'un intérêt particulier de la part du public comme des essayistes, sachant que les chercheurs¹ ayant analysé cette profession ont privilégié diverses problématiques. L'une d'entre elles se penche sur la genèse de la profession journalistique dont l'ouvrage intitulé *Les journalistes en France: naissance et construction d'une profession* est la meilleure illustration. L'auteur y décrit les différentes étapes de sa constitution en se dotant progressivement de syndicats, d'une convention collective, de chartes déontologiques ou d'écoles spécialisées. Dans *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, le chercheur s'intéresse à l'invention de pratiques journalistiques modernes et à la difficile élaboration d'une identité professionnelle préalablement à 1914, puis, révèle sa reconnaissance après le choc de la Première Guerre mondiale avant de se réformer suite à l'occupation. Enfin, l'auteur met en exergue les mutations sociologiques de la profession confrontée à la "révolution médiatique" génératrice de problèmes d'indépendance et de déontologie.

Une seconde problématique s'interroge sur la crise traversée par la profession. L'on a assisté à la multiplication d'ouvrages de toute sorte allant d'essais aux pamphlets en passant par d'innombrables articles jusqu'aux films-documentaires. Parmi les plus marquants, l'on trouve le livre: *Les Nouveaux Chiens de Garde*² ou le documentaire *Pas vu à la télé* ayant ultérieurement donné lieu à un film intitulé *Pas vu, pas pris*. Ce n'est que récemment que les sociologues se la sont appropriés, à l'image de Bourdieu qui lui a consacré un ouvrage intitulé *Sur la télévision*³. Or, ce n'est point son exclusivité puisque l'on discerne également les livres tels que *Médias et démocratie: la dérive*⁴, *Carte de Presse*⁵ ou de nombreux articles de la revue *Esprit*⁶. L'ensemble de ces travaux signale les dérives de la pratique journalistique et la critique la plus virulente parle de révérence, de prudence devant l'argent, de journalisme de marché et de connivence entre pairs. Or, bien souvent, ces travaux ont tendance à considérer la profession journalistique comme relativement homogène. D'où notre question: tous les journalistes sont-ils affectés de la même manière par cette crise?

Nous défendons l'hypothèse selon laquelle, plus qu'à une crise de la profession journalistique, nous assistons à sa fragilisation, prenant la forme d'une précarité de la condition et d'une dérive de la pratique, qui affecte diver-

1. ACCARDO, A. et al., *Journalistes au quotidien. Essai de socio-analyse des pratiques journalistiques*. Bordeaux: Mascaret, 1995.

2. HALIMI, S., *Les nouveaux chiens de garde*. Paris: Liber-Raisons, 1997.

3. BOURDIEU, P., *Sur la télévision*. Paris: Liber-Raisons, 1996.

4. CAYROL, R., *Médias et démocratie: la dérive*. Paris: SNSR, 1997.

5. CHARON, J-M., *Cartes de presse. Enquête sur les journalistes*. Paris: Stock, 1993.

6. ESPRIT, "Où va le journalisme?" n° 12, décembre 1990.

sement les catégories de journalistes suivant les ressources dont ils disposent et les contraintes auxquelles ils sont confrontés. En ce sens, contrairement à une idée fort répandue dans le public, d'autant qu'elle est alimentée par les journalistes eux-mêmes, nous ne sommes pas face à une profession unifiée mais devant un métier traversé par des clivages, des segmentations et des divisions. Autrement dit, les journalistes locaux se distinguent suivant leur appartenance à des médias traversés par des clivages concernant l'audience locale régionale, le statut public ou privé, le support audiovisuel ou écrit.

Mais, de quels journalistes parlons-nous? La littérature sociologique s'est avant tout intéressée aux confrères nationaux que d'aucuns qualifient de parisiens ou aux professionnels de la presse écrite puisque les sociologues ont surtout porté leur attention sur les journalistes des grands quotidiens nationaux, voire internationaux, à l'exemple de Padioleau ayant mené une étude comparative sur *Le Monde et le Washington Post*⁷. Le second problème réside dans la préférence de ces auteurs pour l'élite de la profession; tel est d'ailleurs le titre d'un des ouvrages de Rieffel. En revanche, nous savons peu de choses sur les journalistes de province, tant les sociologues, les historiens et les politologues s'en sont désintéressés. La faible documentation existante à ce sujet est révélatrice du manque de considération porté à ces acteurs ayant plus suscité le mépris et de dédain que la curiosité. La raison en incombe notamment au fait que ces chercheurs lisent, regardent et écoutent peu ces journalistes et leurs titres d'appartenance. Nonobstant, c'est de moins en moins le cas ne pouvant les ignorer plus longtemps tant par le nombre des professionnels oeuvrant dans ces médias que par la diffusion de la presse régionale largement supérieure à celle des quotidiens nationaux. C'est pourquoi nous examinons les seuls journalistes de région, ceux des Pyrénées-Atlantiques en l'occurrence.

FRAGILISATION DE LA PROFESSION

1. Précarité de la condition

1.1. ÉVOLUTION DE CARRIÈRE DIFFICILE

Effectivement, la carrière des journalistes locaux est ponctuée par sa faible avancée au cours des années 80 et 90, notamment au niveau des postes, puisque la plupart des rédacteurs n'accèdent guère aux postes d'encadrement et certains d'entre eux ne deviennent chef de service qu'après des années de patience et de frustration; d'autant que les rédacteurs en chef adjoints proviennent fréquemment de départements annexes. Rares sont ceux qui parviennent à la direction des médias locaux exigeant à la fois mobilité externe, qualification élevée et investissement supérieur. Et même lorsque cette possibilité leur est offerte, ils la refusent jugeant les responsa-

7. PADIOLEAU, J., *Le Monde et le Washington Post*. Paris: PUF, 1985.

bilités excessives car le poids de la gestion humaine, administrative et financière ne leur laisse guère de temps pour le reportage synonyme de rencontre, de déplacement, voire de notoriété qui constituent, selon eux, l'essence même du journalisme.

La progression d'échelon connaît des restrictions analogues compte tenu du fait que l'ancienneté dans l'entreprise de presse comme dans la profession ne suffit plus pour passer à l'échelon supérieur et devenir successivement journaliste spécialisé, chef d'édition et grand reporter. Les médias ralentissent l'accès à l'échelon supérieur et/ou sont plus sélectifs dans leur attribution. De manière plus précise, devenir grand reporter n'est pas tâche aisée puisque, sur l'ensemble du département, l'on n'en dénombre que quatre, chiffre inchangé au cours des dernières années. L'accès à cet échelon est de plus en plus lié à l'investissement, à la qualité du travail et au dynamisme insufflé à l'équipe. Plus encore, la mobilité des journalistes entre postes, médias, supports est telle que la discontinuité est de mise, particulièrement au niveau de l'encadrement. Résultat: l'investissement opéré et les sacrifices consentis ne reçoivent plus de récompense méritée, le témoin de ce travail ayant quitté le poste ou le média. En un mot, les journalistes ne récoltent plus les fruits de leur labeur.

Cette faible progression d'échelon n'est pas sans lien avec l'affaiblissement syndical et le recul des adhésions chez les "nouveaux journalistes", dans un contexte où les syndicats jouent un rôle majeur, particulièrement dans le service public. Lors des commissions paritaires regroupant les partenaires sociaux, les délégués syndicaux négocient les promotions du personnel. Selon l'un d'entre eux, "nous appuyons l'ensemble des candidatures, dont celles de la direction, ce qui ne nous empêche nullement de proposer nos candidats et de nous battre pour qu'ils obtiennent des avancements. Ainsi, grâce à notre action et à leur travail, plusieurs journalistes de *France Bleu Pays Basque* ont connu des carrières plus rapides puisqu'ils ont gravi certains échelons en l'espace de quelques années, ce qui leur permet de jouir à présent de salaires supérieurs au mien"⁸. De même, cela cache une volonté d'éviter les conflits sociaux car si un jeune journaliste devenait chef d'édition pendant que les anciens le sont devenus en fin de carrière, ces derniers le verraient d'un mauvais oeil. Non seulement, ils estimeraient que la direction applique des politiques distinctes suivant les générations au détriment des journalistes expérimentés, mais aussi, qu'elle s'efforce de diviser pour mieux régner. Cela aurait des effets désastreux sur le fonctionnement rédactionnel et sur le climat social dans l'entreprise, d'où le risque de déclenchement d'une grève.

Pour ce qui concerne la promotion entre médias, là encore, les journalistes des années 80 et 90 passent difficilement d'un petit à un grand média dans la mesure où peu nombreux sont ceux allant des radios locales

8. Entretien avec un délégué syndical du SNJ.

associatives et municipales aux locales de *Radio France* et, lorsque tel est le cas, ils y disposent de statuts précaires après avoir longuement transité par le planning de la radio publique les ayant menés dans diverses stations. De même, aucun rédacteur ou secrétaire de rédaction de presse départementale et locale n'a intégré *Sud Ouest*. Seule la télévision offre des contre-exemples puisque d'anciens correspondants locaux d'*Euskal Telebista* ont été débauchés par *France 3 Pays Basque* à la faveur de sa création en 1992. Or, depuis, nul journaliste issu d'*ETB* n'est entré à *France 3*, la direction préférant faire appel aux membres du planning.

Qu'est-ce à dire? En fait, les principaux médias des Pyrénées-Atlantiques préfèrent les candidats issus d'écoles reconnues par la convention collective des journalistes professionnels; d'autant que *Sud Ouest*, *France 3* et *Radio France* ont noué des conventions de stages avec l'Ecole Supérieure de Journalisme (ESJ) de Lille, le Centre de Formation des Journalistes (CFJ) de Paris ou l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Bordeaux afin de permettre à leurs étudiants d'opérer leurs stages de première et deuxième années, voire de fin d'études dans ces médias. Ces candidats offrent de nombreux avantages puisqu'ils sont compétents et formatés, dotés de salaires inférieurs et de statuts précaires. A l'inverse, les journalistes issus des médias locaux pâtit d'une piètre image auprès de ces directions fustigeant leur professionnalisme douteux empreint de laisser-aller dans le traitement de l'information. Plus encore, ils n'entreraient guère dans le "moule" et risqueraient de s'écarter de la ligne éditoriale restant attachés à l'orientation de leur média d'origine. Ainsi, "*France Bleu Pays Basque* (FBPB) ne recrute point de journalistes provenant des radios d'expression basque, même lorsqu'un rédacteur bilingue français-basque fait cruellement défaut, car *FBPB* a pour mission d'informer et non de faire de la politique"⁹.

1.2. FRAGILITE DES STATUTS

La faible évolution des carrières est indissociable de la fragilité des statuts¹⁰. Ainsi, outre la précarisation des contrats à durée indéterminée¹¹ (CDI), les contrats précaires se multiplient dès la fin des années 1970 puisque, sur l'ensemble de l'Hexagone, les précaires augmentent de 38% en six ans passant de 4.100 en 1993 à 5.650 en 1999, leur pourcentage allant de 15% à 19% des journalistes. Il en est de même dans les Pyrénées-Atlantiques dans la mesure où les précaires vont de 28 en 1996 à 33 en 1999, ce qui représente 18% de la profession.

9. Entretien avec le directeur de *Radio France Pays Basque*.

10. *Cahiers français*, "La flexibilité du travail". n° 231, mai-juin 1987.

11. FROUIN, J.-Y., "Les éléments de précarité dans le contrat à durée indéterminée", *DO*, n° 125, 1997.

Cette fragilisation statutaire tient, d'abord, au fait que les journalistes disposant de ces contrats ont un niveau de qualification inférieur à la moyenne. À titre d'exemple, deux des trois photographes pigistes de *Pyrénées Presse* ont un Certificat d'Aptitude Professionnelle photo et le troisième est bachelier. Dès lors, ils sont condamnés à entrer dans la profession par la "petite porte" synonyme de contrats emploi solidarité (CES), de contrats de qualification¹² ou de contrats commerciaux, au moment même où ceux issus des écoles spécialisées accèdent immédiatement aux stages, aux contrats à durée déterminée¹³ (CDD) puis aux CDI. Ensuite, cela fait suite à la volonté des entreprises de presse d'opérer une meilleure utilisation du temps de travail. "Lorsque l'activité connaît des fluctuations saisonnières ou lorsqu'il faut honorer des commandes imprévues, il est facile de faire appel à ce type de main d'oeuvre. Ainsi, l'entreprise économise sur les temps morts en ajustant au plus près le travail rémunéré au travail effectif. Les entreprises font appel en général à l'intérim pour un besoin bref, au CDD pour un besoin prévu, régulier et plus long"¹⁴.

S'inscrivant dans la continuité, le temps partiel¹⁵ s'étend à partir des années 80 et affecte surtout les femmes et les jeunes journalistes puisque 70% des temps partiels les concernent. Les radios locales privées y ont amplement recours, à l'image de *Gure Irratia* dont la totalité des animateurs et deux journalistes sur quatre pâtissent de divers temps partiels pendant que *Irulegiko Irratia* employait ses quatre journalistes à trois quart temps. Le service public n'est guère épargné car, au moment de l'enquête, 25% des journalistes de *France 3 Pays Basque* oeuvrent à mi-temps et *France Bleu Pays Basque* offre un panorama comparable. Or, s'il est parfois choisi par les journalistes afin de consacrer davantage de temps à leur famille, loisirs, voire santé, le temps partiel est le plus souvent subi. Qu'il émane de la direction ou d'une décision collégiale, il est rarement conforme au souhait du journaliste.

Le recours massif au temps partiel a divers fondements qu'il convient d'explicitier. D'un côté, il accroît la productivité des journalistes dans la mesure où, oeuvrant vingt à trente heures par semaine, ils ne sont point affectés par la fatigue et le surmenage. Ils se consacrent entièrement à leur tâche et perdent moins de temps en pauses-café et en discussions. Plus encore, ayant une vie privée plus dense sur le plan familial et des loisirs, ils sont plus aptes à proposer des sujets originaux et novateurs. Les discussions alimentées ou écoutées à l'improviste dans un café ou un marché participent à ce renouvellement. D'un autre côté, il augmente les heures

12. BELLOC, B.; LAGARENNE, C., "Emplois temporaires et emplois aidés". *Données Sociales 1996*, INSEE, 1996.

13. POULAIN, G., *Le contrat de travail à durée déterminée*. Paris: Litec, 1994.

14. PAUGAM, S., *Le salarier de la précarité*. Paris: PUF, 2000, p.71.

15. AUDRIE, S.; FORGEOT, G., "Le développement du travail à temps partiel". *Données Sociales 1999*, INSEE, 1999.

effectivement travaillées compte tenu du fait qu'un journaliste disposant d'un trois-quart temps oeuvre, en réalité, l'équivalent d'un temps plein sans bénéficier d'une rémunération additionnelle. Cette pratique s'est rapidement généralisée dans le journalisme car la culture professionnelle valorise l'investissement et l'absence d'horaires.

De manière similaire, "on assiste à un accroissement considérable du pourcentage de pigistes au sein de la profession, dont témoignent les statistiques de la Commission de la carte. Longtemps compris en dessous des 8% de l'ensemble des professionnels, au temps du plein emploi, il s'emballa brusquement dans les années 80: 9,6% en 1980, 12,1% en 1985, 14,7% en 1990, (26,8% en 1995)¹⁶. Signe de précarité, la pige est d'abord pratiquée par les jeunes et les femmes: 31,7% des pigistes étaient des femmes en 1981 et 40,5% en 1990"¹⁷. Les reporters photographes sont fort touchés passant de 16,7% en 1955 à 24,4% en 1970 pour atteindre 44,1% en 1990. La situation ne semble guère s'améliorer puisque l'on dénombre, en 1998, 5.501 pigistes au niveau national, 123 au niveau régional et plus d'une trentaine au niveau départemental. Pis encore, sur 1880 nouvelles cartes de journalistes délivrées en 1998, 846 sont pigistes ou chômeurs, soit 40% environ. En réalité, les chiffres sont bien supérieurs. "Ainsi, nombre de pigistes travaillent pour la presse institutionnelle ou d'entreprise en même temps qu'ils pigent pour la presse magazine grand public ou spécialisée. Or, leurs revenus étant constitués pour plus de 50% par le secteur communication, ils ne peuvent plus prétendre à la carte de journaliste. Il en va de même dans la presse audiovisuelle, où un certain nombre de pigistes relèvent du régime des intermittents du spectacle pour bénéficier de meilleures allocations aux Assedic et n'ont plus de carte. Enfin, d'autres pigistes touchent des sommes insuffisantes pour prétendre à cette fameuse carte".

1.3. MODESTIE DES REVENUS

Consécutivement à la stratégie des entreprises de presse, l'individualisation des salaires¹⁸ des journalistes locaux s'accompagne de la modestie de leurs revenus¹⁹, d'autant que l'écart entre grilles nationales et salaires nominaux est substantiel. Si ceux de *France 3* et des locales de *Radio France* sont peu ou prou conformes, il n'en est rien dans les médias privés. Par exemple, le salaire moyen des journalistes de *France 3 Pays Basque* se situe à 15.000 francs alors que celui d'*Euskal Telebista*

16. BALBASTRE, G., "Une information précaire". *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 131-132, 2000, p. 76.

17. DELPORTE, C., *Histoire du journalisme et des journalistes en France*. Paris: PUF, 1995, p. 87.

18. GRANDJEAN, C., "L'individualisation des salaires. La stratégie des entreprises". *Travail et emploi*, n° 32, 1987.

19. CERC, *Les français et leurs revenus. Le tournant des années quatre-vingt*. Paris: La Documentation française, 1993.

n'excède guère 10.000 francs. Si la rétribution médiane des professionnels de *Sud Ouest* affleure 14.000 francs, celle de *Pyrénées Presse* stagne à 13.000 francs, le salaire des journalistes de *La Semaine du Pays Basque* décline à 8.000 francs sans omettre celui des titres d'outre-Bidassoa qui n'excède point 6.500 francs. Il chute littéralement chez les pigistes.

Cette modestie est consécutive à la féminisation de la profession sachant que les femmes sont moins bien rémunérées à compétence égale. Ainsi, en 1990, dans la presse quotidienne régionale, le salaire brut moyen est de 15.100 francs pour les hommes et de 12.900 francs pour les femmes, soit 2.200 francs de moins. De même, dans la presse hebdomadaire régionale, le salaire brut moyen est de 13.000 francs pour les hommes et 8.400 francs pour les femmes, inférieur de 4.600 francs. En outre, la discrétion des salaires est corrélée au fait que les hausses de rémunérations négociées en commission paritaire par branche sont rarement répercutées au niveau des entreprises du département lorsque certaines catégories n'échappent pas purement et simplement aux négociations salariales, à l'instar des radios locales privées où il n'y a plus de discussion salariale depuis près de vingt ans puisque la grille salariale élaborée en 1983 est restée stable.

Les primes attribuées aux journalistes locaux sont tout aussi restreintes, la plupart des nouveaux organes de presse ne les décernant point en totalité. Les radios locales privées et certains quotidiens ne concèdent guère de primes au mérite ou de bilan et, parfois même, le treizième mois n'est pas accordé. De plus, les principaux titres des Pyrénées-Atlantiques rechignent à concéder les pécuniaires. Ainsi, la prime de bilan qui équivaut à un mois de salaire attribué selon les résultats financiers de l'entreprise et non seulement des ventes ou l'audience n'est pas nécessairement donnée. Car, si les salariés de *Pyrénées Presse* disposent chaque année de cette gratification depuis dix ans car le média fait des bénéfices, au point qu'elle soit considérée tel un acquis social, les journalistes de *l'Éclair* n'y ont pas goûté, le budget étant régulièrement déficitaire. De manière semblable, les rédactions des agences départementales de *Sud Ouest* n'en ont pas systématiquement joui, le quotidien ayant connu des années noires en 1993 et 1994 suite à la crise du secteur publicitaire.

N'oublions pas pour autant les piges, car, si le nombre de piges a globalement augmenté avec la multiplication des médias et l'externalisation du travail rédactionnel, les rédacteurs éprouvent un embarras majeur pour les obtenir. L'explosion de la profession, avec une prolifération exponentielle du nombre de journalistes, n'est point étrangère à ce phénomène. Plus encore, l'extension des agences de presse dont l'*Agence France Presse (AFP)*, *Reuter*, *Associated Press (AP)* dans les Pyrénées-Atlantiques provoque une désaffection des médias nationaux à l'égard des correspondants locaux, les informations qu'ils nécessitent leur étant fournies par les dépêches.

2. Dérive de la pratique

À la précarité de la condition se joint la dérive de la pratique²⁰ synonyme de difficultés d'accès aux sources, de liberté de choix sous contraintes et de piètre rigueur dans le traitement de l'information. En effet, les journalistes locaux peinent parfois à parvenir à certaines sources politiques²¹, économiques et médiatiques au moment même où leurs choix de sujets, d'angles ou de longueurs se trouvent orientés par les exigences auxquelles ils sont confrontés. Sans omettre leur rigueur parfois contestable lorsqu'il s'agit de vérifier les informations avant diffusion, de faire preuve de neutralité, face à la tentation du sensationnalisme, et d'être impartiaux, devant la tendance à confondre faits et commentaires.

À ce titre, il convient d'attirer l'attention sur la difficulté d'évaluation des manquements à la déontologie professionnelle²² ne recouvrant que partiellement la morale professionnelle au sens où l'entend Durkheim. A ce titre, quels sont le nombre et la qualité des sources auprès desquelles un journaliste doit recouper une nouvelle? À partir de quel moment peut-on dire qu'une information confond faits et commentaires sachant que toute information est une interprétation de la réalité? Quels sont les critères objectifs permettant d'énoncer qu'un journaliste recourt au sensationnalisme? Sans occulter ces subtilités, l'enquête de terrain a révélé une tendance de fond que nous avons illustrée par des exemples significatifs.

2.1. DIFFICILE ACCES A CERTAINES SOURCES

Effectivement, les journalistes locaux éprouvent quelque embarras pour accéder à certaines sources politiques²³, économiques ou médiatiques. Ainsi, ils parviennent parfois non sans mal aux députés et sénateurs, aux grands maires et au Président du Conseil Général. Réaliser une interview succincte au terme d'une conférence de presse ou obtenir un rendez-vous en vue de réaliser un entretien approfondi relèvent quelquefois du parcours du combattant. Les journalistes sont confiés aux chargés de communication qui leur proposent une écoute attentive et intéressée, qui leur octroient des communiqués et dossiers de presse afin de promouvoir l'action et l'image de l' élu ainsi que celle de l'institution dont il est le représentant. Ils sont d'autant plus sollicités que les parlementaires et premiers magistrats des communes ne souhaitent point s'exposer. En ce sens, les professionnels de l'information ont davantage accès aux chargés de communication qu'aux principaux élus locaux.

20. Médiaspouvoirs, "L'éthique des journalistes". n°13, janvier 1989.

21. LE BOHEC, J., *Les rapports presse-politique*. Paris: L'Harmattan, 1997.

22. DURKHEIM, E., "La morale professionnelle", *Leçons de sociologie*, Paris: PUF, 1950.

23. RUBIEU, O., "Le journalisme et le pouvoir local". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Seuil.

De plus, les sources politiques sont sélectives dans le choix des organes de presse auxquels elles parlent. L'éventail des médias est tel que ces élus s'adressent tantôt aux principaux titres, lorsqu'ils souhaitent toucher un large public, tantôt aux médias transfrontaliers et locaux, quand ils désirent annoncer des mesures spécifiques telles que l'attribution de salles de classes pour le lycée en langue basque, l'octroi de subventions pour l'enseignement du basque en cours du soir ou l'usage du bilinguisme dans la signalisation urbaine. En ce sens, ce sont les parlementaires, les principaux maires et le président du Conseil Général qui élisent le moment, le lieu, le contenu et parfois même l'interlocuteur de la communication. En d'autres termes, le rapport de force entre journalistes et principaux élus locaux penche au profit des seconds, contrairement à ce que prétendent les journalistes.

Les journalistes rencontrent aussi des obstacles pour rencontrer certaines sources économiques, dont les Présidents-Directeur Généraux (PDG) des grandes entreprises. Là encore, obtenir un rendez-vous afin d'effectuer un entretien en profondeur sur la fonction, le fonctionnement, voire les résultats de l'entreprise s'avère complexe. Au mieux, les journalistes se replient sur de courts échanges téléphoniques et sur des entretiens par courrier. Au pis, ils s'adressent aux services de communication disposant de documentation abondante et de versions officielles sur un accident de travail, la réalisation d'investissements massifs ou le lancement d'un nouveau produit. De la sorte, les entreprises importantes préfèrent la confidentialité à la profusion. Cette démarche repose sur l'idée que l'entreprise a tout intérêt à occulter son chiffre d'affaire, sa stratégie commerciale ou sa gestion des ressources humaines afin de surprendre ses concurrents. L'innovation et les gains de productivité sont à ce prix. L'on comprend alors que les PDG de ces entreprises rechignent à accorder des interviews ou à spécifier des nouvelles les concernant ou ayant trait à leurs sociétés.

Cette prudence est également liée aux enjeux économiques et sociaux qui sont colossaux. Sony, Turboméca, Elf ou Carrefour sont de grandes entreprises appartenant à des groupes internationaux employant plusieurs milliers de personnes dans le département et ayant des chiffres d'affaire de centaines de millions de francs. De ce fait, elles sont attentives à toute information pouvant porter atteinte à leurs intérêts, à savoir un plan de licenciement, une délocalisation ou une mise en examen. Leurs services de communication disposent du quasi-monopole des échanges avec la presse, au détriment de la direction comme des salariés conviés à garder le silence. Elles évitent ainsi les fuites et la propagation de rumeurs tout en fournissant de l'information intéressée. D'autant que nombre d'entreprises s'aperçoivent de l'effet contre-productif d'une communication à tout-va. Dans les années 80, les journalistes recevaient l'information sans distinction ni hiérarchisation et passaient un temps considérable à la lire, à la sélectionner et à la traiter en vue d'offrir une information pertinente et compréhensible. Parfois même, ils ne la lisaient plus.

Enfin, les journalistes actuels peinent quelquefois à parvenir à quelques sources médiatiques sous l'effet conjugué de la concurrence et de l'affaiblissement

sement des entreprises de presse. La rivalité informationnelle et commerciale interdit tout échange, même lorsque les périodicités et les supports diffèrent. Ainsi, un reporter de *France Bleu Pays Basque* ne divulgue pas une nouvelle à un confrère de *Sud Ouest*, même si son article ne paraît que le lendemain matin. De façon identique, leur fragilité financière aidant, de nombreux titres ne peuvent se payer des abonnements aux agences de presse et de photographie, aux quotidiens et aux hebdomadaires, aux mensuels et aux publications semestrielles.

Ainsi, aucune radio locale privée n'est abonnée à une agence de presse. De ce point de vue, les uns arrivent à l'actualité nationale et internationale à travers des banques de données, à l'image d'*Anglet FM*, à l'instant où les autres y parviennent partiellement en consultant les dépêches de l'AFP sur minitel, à l'instar de *Gure Irratia*. Ces dépêches dépassent rarement dix lignes et leurs permettent de prendre connaissance des événements majeurs de l'actualité au même moment que les autres médias. Elles suffisent à rédiger un papier pouvant figurer dans le prochain journal.

2.2. LIBERTE DE CHOIX SOUS CONTRAINTES

Comme le révèle l'observation des rédactions, l'analyse du discours des journalistes et du produit médiatique, le choix des sujets, des angles comme des emplacements des reportages effectués par les journalistes locaux est orienté par des contraintes auxquelles ils sont confrontés. Cela va des exigences économiques, aux obstacles médiatiques (ligne éditoriale, hiérarchie, médias concurrents) en passant par les problèmes techniques comprenant la pagination-format, le bouclage et le son-image. Directement ou indirectement, elles exercent une pression insidieuse sur les professionnels de l'information qui doivent en tenir compte²⁴, ne serait-ce que pour assurer la pérennité de leur titre et donc de leur emploi.

Ainsi, les contraintes économiques sont prépondérantes durant les années 80 et 90. Wolton le confirme. "Les lois du capitalisme ont aujourd'hui des effets implacables. (...) La logique économique est au moins aussi menaçante pour la liberté de la presse que la répression politique"²⁵. Publicités, ventes et subventions représentent une coercition majeure tant les médias contemporains peinent à boucler leur budget et sont préoccupés par leur financement²⁶. En effet, la contrainte publicitaire se précise à partir des années 80 puisque *La Semaine du Pays Basque* et *Gara* tirent environ 40% de leurs recettes des annonces locales et extra-locales. Dans tous les

24. DUVAL, J., "Concessions et conversions à l'économie". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Seuil, n°131-132, 2000.

25. WOLTON, D., *Penser la communication*. Paris: Flammarion, 1997, p. 220.

26. RIOUORT, P., "Le journalisme au service de l'économie". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°131-132, Seuil, 2000.

cas, la publicité est vitale, ces titres bénéficiant faiblement des subventions des pouvoirs publics. D'où l'instauration de politiques commerciales efficaces ayant pour but d'accroître cette proportion en diminuant les tarifs, en agrandissant la taille des annonces à prix constant, en démarchant les entreprises, chiffres de diffusion et sondages à l'appui sur l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et les goûts de leur lectorat.

Cette contrainte procède de diverses formes. En premier lieu, des entreprises orientent les choix informationnels des journalistes locaux en leur proposant des "ménages". En effet, les journalistes avec lesquels "on peut travailler" se voient proposer quelques collaborations: animation de séminaires, participation à des groupes de travail, etc.". Résultat: 43% des journalistes spécialisés en économie se sont vus proposer des "ménages", des animations hautement rémunérées ou des articles dans des journaux internes. En second lieu, les sources économiques y parviennent en déversant un flux informatif multiforme. "Le rubricard isolé d'un quotidien moins riche ou le pigiste d'un magazine spécialisé connaissent très vite une saturation dont il leur est difficile de s'abstraire. (...) Il est finalement bien pratique de trouver dans cette matière fournie clés en main par l'entreprise le canevas d'un ou plusieurs papiers". En dernier lieu, les entreprises font pression. Selon un sondage IPSOS, une grande majorité des journalistes spécialisés en économie reconnaît avoir fait l'objet de pressions de la part des entreprises avec lesquelles ils étaient en contrat, soit par pression sur la direction (58%), soit par chantage au budget publicitaire (57%)²⁷.

Les exigences médiatiques sont tout aussi effectives car la distance entre éditoriaux et contenus rédactionnels, entre encadrement et base, entre médias s'amenuise. De ce fait, la ligne éditoriale s'applique à l'ensemble des articles afin de favoriser la cohérence rédactionnelle; l'encadrement exerce un contrôle majeur lors des conférences de rédaction et des discussions informelles tout au long de la journée; les nombreux médias des Pyrénées-Atlantiques se placent sur un marché similaire car les journaux locaux et transfrontaliers s'ajoutent à la presse quotidienne régionale et départementale (PQRD), les radios locales privées se joignent aux stations locales publiques.

Plus en détail, la ligne éditoriale exerce une contrainte notoire, notamment à *Sud Ouest*. Son sous-titre résume son orientation: grand quotidien républicain régional d'information. En effet, il est question du principal journal aquitain tant par sa diffusion, son budget, ses éditions que sa rédaction. Dès sa constitution, il est attaché à la République car ses fondateurs sont issus de la résistance, d'où son adhésion à l'unité de la France et à sa cohésion territoriale. À l'intérieur de ce cadre, sa dimension régionale est présente, affirmant son affection aux départements et aux communes aquitains à travers une valorisation des paysages, de la gastronomie, des initiatives et des acteurs locaux, le contenu comme la forme du journal obéissant à ce découpage.

27. *Après-demain* n°390-391, janvier-février 1997, p. 6.

De façon analogue, les contraintes techniques sont notoires au cours des années 80 et 90 car si l'évolution technique favorise fréquemment le travail journalistique, elle l'entrave tout autant. Ainsi, la pagination est souvent insuffisante, consécutivement aux coûts de fabrication élevés et à la vétusté des rotatives. De ce fait, des magazines sont "mis au marbre", des reportages sont raccourcis et des copies sont supprimées. De même, le bouclage pêche par sa précocité relative, spécialement pour les éditions départementales de *Sud Ouest* éloignées géographiquement du siège et pour les titres transfrontaliers et locaux imprimés sur des rotatives annexes. Dès lors, l'information manque de fraîcheur et la présentation l'emporte sur le compte rendu et l'analyse. L'image et le son ne font guère exception faisant parfois défaut par manque de temps, d'interlocuteur, voire par défaillance technique de telle sorte que la longueur, l'emplacement ou la publication du reportage s'en ressentent.

2.3. TRAITEMENT PEU RIGoureux

Le traitement de l'information ne fait guère exception à la règle puisque les journalistes du département pêchent parfois par manque de rigueur. De la vérification aléatoire des informations avant diffusion, source de bévues; jusqu'à la propension au sensationnalisme par l'usage de superlatifs; en passant par le recours à la communication, la distinction entre faits et commentaires étant floue, voire inexistante. En effet, les informations diffusées par les médias des Pyrénées-Atlantiques manquent parfois de vérification préalable, celles divulguées sans recoupement n'étant pas rares. Les victimes d'informations erronées et/ou imprécises n'hésitent guère à recourir aux droits de réponse afin de contester les faits et l'interprétation donnée.

Ce manque de rigueur résulte, en premier lieu, d'une routinisation à l'oeuvre dans ces rédactions. Les localiers traitent les mêmes sujets allant des politiques municipales, aux rencontres sportives en passant par les associations culturelles. Au fil des années, la motivation et les principes initiaux font place à une lassitude perceptible. Ils deviennent moins vigilants sur les fondements déontologiques débouchant sur une vérification incertaine des informations secondaires puis décisives. En second lieu, il fait suite à la surcharge de travail parce qu'il n'est pas rare que les rédacteurs traitent jusqu'à quatre sujets par jour, notamment dans la presse transfrontalière. En troisième lieu, la majorité des journalistes des Pyrénées-Atlantiques n'a pas transité par les grandes écoles telles que l'ESJ de Lille, le CFJ de Paris, l'IUT de Bordeaux ou par des filières universitaires de Sciences de l'Information et de la Communication. Ils sont donc moins sensibilisés aux questions déontologiques, encouragés en cela par des rédacteurs en chef peu scrupuleux.

Non obstant, des variations existent dans la vérification des informations divulguées. Ainsi, plus une nouvelle est importante et plus la probabilité d'être vérifiée augmente. Comme l'exprime ce journaliste d'*Egunkaria*, "lors des attentats perpétrés à Paris par le Groupe Islamique

Armé (GIA) en 1995, j'ai vérifié les bilans communiqués dans les médias nationaux qui étaient très lourds. J'ai préféré attendre et écouter l'ensemble des organes de presse nationaux, LCI et France Info en particulier, tout en contactant une personne sur place afin qu'elle puisse me confirmer ces dires" 6. De même, plus une information met en cause des personnalités et des institutions, plus elle est recoupée. Selon cette rédactrice d'*Egin*, "nous recoupons systématiquement les informations concernant les hommes politiques, les collectivités territoriales ou les corps de l'État en appelant les individus concernés, leur attaché de presse ou leur entourage. En cas de refus, nous contactons de nouvelles sources, à savoir les confrères, les membres de l'opposition, sans quoi *Egin* ne publie pas l'article".

Paréillement, le recours au sensationnalisme est parfois effectif puisque nombre de rédacteurs usent et quelquefois abusent de superlatifs, de titres racoleurs, de photographies choquantes et d'images empreintes d'émotion. Outre les publications spécialisées en la matière, l'ensemble des titres est concerné, de l'audiovisuel à la presse écrite, des médias locaux aux titres départementaux. La suppression du courrier des lecteurs, la multiplication des droits de réponse, l'accroissement des mises en procès et des condamnations judiciaires pour diffamation en témoignent. Les sondages réalisés auprès du public traduisent une désapprobation du sensationnalisme à outrance. Plus en détail, le recours au sensationnalisme de la presse locale apparaît dans les photographies et les titres en Une de *La Semaine du Pays Basque*. L'édition du 5 février 1999 titre "Guerre des multiplexes: avantage Bayonne!" au sujet de la décision du CDEC de privilégier le projet de multiplexe de cinéma à Bayonne afin de revitaliser le centre ville. L'édition du 26 avril 1999 titre "Saint-Pée-sur-Nivelle sous le choc"²⁸ suite au projet de délocalisation de l'Usine Yplon en Bretagne.

Son utilisation fait suite aux contraintes économiques car, appliqué aux faits divers, c'est l'un des meilleurs arguments de vente. À titre d'illustration, tous les numéros faisant leur Une avec un attentat, une catastrophe naturelle ou un accident grave à l'origine de plusieurs victimes est synonyme de hausse substantielle des ventes. Lorsque s'y ajoutent le suspens, le drame, l'émotion: tous les ingrédients sont réunis pour attirer les lecteurs. Pour autant, les contraintes médiatiques ne sont pas négligeables. Suivant un journaliste de *Pyrénées Presse*, "devant la concurrence de *Sud Ouest*, l'encadrement nous encourage à publier des photos choquantes (véhicules déchiquetés, maisons éventrées, victimes blessées) et à donner les noms des personnes impliquées dans les faits divers. Alors que nous ne souhaitons pas énoncer les noms, eu égard au risque de stigmatisation, le rédacteur en chef nous obligeait à le faire en arguant que le quotidien régional n'aurait aucun scrupule pour le publier".

28. *La Semaine du Pays Basque*: 26 avril 1999.

La communication n'en est pas plus absente puisqu'aux faits se joignent des appréciations personnelles, des visées commerciales, des attachements linguistiques et territoriaux. En d'autres termes, certaines entreprises sont dévoilées sous leurs meilleurs jours, les événements comme les personnes sont tantôt critiqués tantôt louvoyés, les langues et cultures régionales sont condamnées ou encensées. En clair, la barrière entre faits et commentaires devient ténue. Ainsi, les journalistes de presse écrite et de télévision sont loin d'être impartiaux en toutes circonstances, le commentaire comme l'image laissant de l'espace à l'interprétation individuelle. Par exemple, ce journaliste reporter d'images de *France 3 Pays Basque* s'efforce de montrer un événement de son point de vue de sorte que si une mobilisation pour l'emploi et l'augmentation des salaires survient à Bayonne, il se place dans le cortège des manifestants au lieu de se situer aux côtés des forces de l'ordre. Et, si des échauffourés ont lieu au Petit Bayonne au terme d'une manifestation, il montre les brutalités policières, à savoir les coups de matraques des CRS (Compagnies Républicaines de Sécurité), la projection de gaz lacrymogène ou les interpellations de participants.

LA TYPOLOGIE DES JOURNALISTES LOCAUX

Cependant, tous les journalistes locaux ne sont guère logés à la même enseigne puisque la précarité et la dérive les affectent diversement suivant les moyens disponibles et les coercitions présentes. Notons que cette typologie, plus descriptive qu'analytique (car la description offre l'avantage d'être au plus prêt des réalités sans occulter la pluralité des situations, y compris au sein de chaque catégorie), est le résultat du croisement de deux variables: la condition, tantôt fragile tantôt protégée, et la pratique qui est selon les cas déontologique, moyennement déontologique ou peu déontologique. Elle comprend six types:

Condition Pratique	Protégée	Précaire
Déontologique	Les journalistes de l'audiovisuel public	Les journalistes de la presse transfrontalière
Moyennement déontologique	Les journalistes de la PQDR	Les journalistes de la radio locale privée
Peu déontologique	Les journalistes de de la presse locale	Les journalistes de indépendants

1. Les journalistes de l'audiovisuel local public

1.1. CONDITION PROTEGEE

Ainsi, les journalistes de l'audiovisuel local public s'inscrivent dans des carrières en évolution, d'autant que la réalisation de stages de formation continue permet de gravir les grades sans dépendre de la Commission Paritaire, des syndicats ou du bon-vouloir de la rédaction en chef. Cette élévation de carrière se manifeste, notamment par la montée d'échelons successifs. Le plus élevé est celui de grand reporter, échelon auquel est parvenu ce journaliste qui débute dans la profession en tant que journaliste reporter d'images à *FR3 Aquitaine* où il travaille alors au BRI (Bureau Régional d'Information) bordelais avant de réaliser les images des stations décentralisées de Bayonne et de Pau. Par la suite, en 1992, ce JRI (Journaliste Reporter d'Images) intègre *France 3 Pays Basque* venant de se créer puis gravit peu à peu les différents échelons menant du rang de journaliste de base à celui de grand reporter en passant par les échelons de journaliste spécialisé et de chef d'édition. Il aurait pu devenir rédacteur en chef, comme le font certains de ses confrères, mais il n'a pas déposé sa candidature préférant le terrain à la gestion.

Ces journalistes jouissent aussi de solides contrats de travail. Les locaux de *Radio France* bénéficient de CDI à l'exemple des cinq journalistes de *France Bleu Pays Basque*, des trois chefs d'édition de *France Bleu Pau Béarn*, tout comme des rédacteurs en chef et des adjoints successifs. Qu'ils appartiennent à l'entreprise de presse de longue date ou plus récemment, l'attribution quasi systématique des CDI ponctue l'ancienneté de ces journalistes et souligne la compétence manifestée tant dans l'animation rédactionnelle, la gestion financière et administrative que dans les résultats d'audience. Et les quelques exceptions confirment la règle, à l'instar des directeurs des locales de *Radio France* qui disposent de CDD d'un, voire deux ans pour qu'ils puissent connaître différentes régions, équipes et méthodes de travail. De plus, c'est un moyen de redynamiser les locales d'autant que leurs titulaires sont plutôt fixes puisqu'il n'existe pas de clause de mobilité obligeant les journalistes à se mouvoir régulièrement d'une station à une autre. En ce sens, pour les directeurs, le CDD représente davantage une ressource qu'une contrainte.

Simultanément, les journalistes de l'audiovisuel local public jouissent de revenus élevés dans l'ensemble, d'autant qu'ils comprennent également une série de primes représentant jusqu'à 20% de leur revenu. De façon illustrative, le treizième mois est systématiquement accordé à l'ensemble du personnel, indépendamment des résultats financiers du média, au même titre que la prime au mérite. Ce JRI, par exemple, a bénéficié de deux primes depuis qu'il fait partie de *France 3 Pays Basque*, dont l'une équivaut à 7,5% de son salaire nominal afin de récompenser le travail réalisé pour le journal comme le magazine. Semblablement, ces journalistes pigent pour divers médias, nationaux surtout. De la sorte, le rédacteur en chef et les rédacteurs de *France Bleu Pays Basque* réalisent régulièrement des sujets concernant le

Pays Basque pour les journaux de *France Inter* ou *France Info*. Il s'agit de demandes émanant des radios nationales ou de suggestions de la locale portant, par exemple, sur les élections autonomiques dans la Communauté Autonome Basque, l'inondation du camping de Biescas ou l'écobuage meurtrier d'Ezterenzubi.

La condition de ces journalistes n'est pas sans incidence sur leur pratique ponctuée par leur accès aux sources, leur liberté de choix et leur traitement rigoureux.

1.2. PRATIQUE DEONTOLOGIQUE

En effet, les professionnels de l'audiovisuel local public parviennent sans trop de difficultés aux sources politiques notamment, particulièrement aux maires et aux adjoints. Plus que tous les autres, ces élus sont conscients de l'importance d'apparaître dans ces médias à l'audience et au renom patents. Ils profitent de toutes les occasions pour s'entretenir avec ces journalistes, évoquant l'actualité municipale comme la vie privée, s'efforçant de créer un climat détendu empreint de complicité. Plus encore, ils se font un point d'honneur à leur adresser la documentation disponible sur la construction d'une salle de spectacle (le Zénith de Pau), la mise en place d'un rond-point, la présentation de la nouvelle édition du festival de culture ibérico-américaine (La Cita de Biarritz) ou le lancement des fêtes de Bayonne. De plus, ils choisissent fréquemment leurs questions lors des conférences de presse et s'adonnent au rituel de l'interview à leurs termes. L'objectif des élus est de multiplier les apparitions publiques en vue de montrer à leurs administrés qu'ils contribuent à l'amélioration de l'emploi, de la sécurité et de l'environnement. C'est pourquoi ils trouvent toujours un moment pour concéder un entretien, d'autant que la télévision exerce une fascination et qu'elle est créditée d'un pouvoir indéniable.

De même, ces professionnels jouissent d'une ample autonomie, leurs contraintes économiques, publicitaires spécialement, étant minimales puisque les locales de *Radio France* sont financées à 95% par la redevance. Le reste provient du sponsoring-partenariat auprès des collectivités territoriales comme des entreprises. *France 3 Pays Basque* est dans une situation analogue car plus de 70% des recettes sont issues de la redevance, la part dévolue à la publicité étant réduite. De ce point de vue, l'incidence sur les choix informationnels s'amenuise. N'ayant pas de contrat à honorer, ces journalistes jouissent de latitude pour aborder un conflit social, un accident du travail ou un plan social dans un négoce fortement implanté. Par exemple, la rédaction de *France Bleu Pau Béarn* a largement couvert la grève à Elf Exploration Production après que le Groupe pétrolier, dirigé par Jaffré, ait annoncé le licenciement de 1.300 salariés en Béarn. Décision donnant lieu à une longue mobilisation des salariés soutenue par les élus locaux, Labarrère en tête. Des manifestations et des rassemblements palois ainsi qu'une réunion au siège parisien entre élus et direction de la multinationale

ayant eu lieu, la rédaction de *FBPB* a multiplié les interviews, les comptes rendus, les précisions en vue de décrire l'évolution des négociations et fournir des éléments de compréhension.

Enfin, les journalistes de l'audiovisuel local public font preuve de rigueur dans le traitement de l'information en commençant par sa vérification puisque la plupart des données recueillies sont recoupées auprès de plusieurs sources pour s'assurer que la nouvelle diffusée est conforme à la réalité. Ainsi, "à *France Bleu Pays Basque*, nous avons coutume de vérifier les informations, spécialement lorsqu'il s'agit de politique, d'économie ou de faits divers qui représentent un enjeu majeur aussi bien pour la collectivité que pour les individus concernés. Si un grave accident survient sur l'autoroute A 10 entre un poids lourd et une voiture causant le décès des passagers, nous nous informons auprès du commissariat de police et de la gendarmerie, des pompiers, puis nous nous déplaçons sur les lieux"²⁹. En cas de doute, le sujet est gardé "sous le coude". En effet, lorsqu'un doute subsiste sur les responsabilités des personnes mises en cause dans un accident entre véhicules et lors d'interpellations de présumés membres de l'ETA, ces journalistes ne dévoilent pas les noms car ils peuvent être relâchés deux heures plus tard ou être auditionnés comme simples témoins. Seules leur mise en examen et leur condamnation ultérieure donnent lieu à divulgation, la justice ayant fait son travail et ayant rendu son verdict.

2. Les journalistes de presse régionale et départementale

2.1. CONDITION PLUTOT PROTEGEE

La progression de carrière des journalistes de presse régionale et départementale est moindre que celle de leurs confrères du service public tout en étant importante. Elle se manifeste au niveau des postes, de rédacteur en chef, d'adjoint ou de chef de service, mais aussi entre fonctions, des moins valorisées aux plus prestigieuses. Certains photographes sont ainsi issus de l'atelier, dont celui-ci qui fait ses débuts dans la presse départementale en 1978 comme photographe pigiste chargé de couvrir les rencontres sportives dominicales. À la suite de quoi, il effectue un stage à *Pyrénées Presse* dans le cadre d'un Contrat d'Apprentissage suivi d'un Contrat de Qualification de deux ans. Il devient alors laborantin chargé du développement, de l'étiquetage et du rangement des photographies. Après son service militaire, *Pyrénées Presse* le recrute en tant que tel et, suite au départ d'un photographe, l'intègre comme journaliste.

Par ailleurs, les journalistes de PQRD jouissent généralement de contrats à durée indéterminée car "le personnel des agences départemen-

29. Entretien avec le chef d'édition de *Radio France Pays Basque*.

tales de *Sud Ouest* englobant les chefs d'agence, les adjoint et les journalistes de base ont tous des contrats de travail typiques³⁰. Bien que ne bénéficiant pas légalement de la sécurité de l'emploi, cette dernière est considérée comme allant de soi. De semblable manière, ces acteurs sont peu affectés par le temps partiel. Ainsi, six des huit journalistes de *La République* et de *l'Éclair Pyrénées* sont à plein temps et 90% de ceux de *Pyrénées Presse* sont dans une configuration identique. Effectivement, le Groupe Pyrénées Presse privilégie, dès sa constitution, le temps plein pour son personnel intégré qui réalise l'essentiel du contenu des journaux en se rendant sur le terrain, en interviewant les interlocuteurs et en rédigeant plusieurs articles chaque jour. Ils assurent la constance du titre et compensent le recours croissant aux précaires. Ce sont de fins connaisseurs des réalités et des acteurs locaux, étant en poste de longue date. Ils ne rechignent pas à la tâche et ne comptent point les heures. Le chômage ne les concerne quasiment pas car s'ils ne jouissent pas de la sécurité de l'emploi garantie par le service public, ils disposent d'un contrat de travail consolidé les mettant à l'abri de tout licenciement.

Dans le même ordre d'idées, ces journalistes jouissent de revenus élevés, bien que légèrement en-deçà de ceux pratiqués dans l'audiovisuel public. S'y ajoutent diverses primes, dont le treizième mois. Attribuée en fin d'année, cette récompense qui est concédée lorsque l'entreprise de presse réalise des bénéfices au terme de son exercice budgétaire annuel fait l'objet d'un consensus entre journalistes, syndicats et directions, étant considérée telle une composante à part entière du revenu. Elle permet de faire face aux dépenses spécifiques en cette période de l'année. L'octroi des pécuniaires relève, en revanche, du PDG sur conseil du rédacteur en chef. Ainsi, "en tant que directeur de l'information de *Pyrénées Presse*, je suis en contact avec la rédaction et à même de juger de la qualité du travail d'un rédacteur. J'informe alors le PDG sur l'opportunité de concéder une prime à un journaliste afin de récompenser son investissement, puis, je convoque l'intéressé dans mon bureau pour l'informer de l'attribution de la faveur et des raisons m'ayant conduit à la lui donner"³¹.

La distance qui sépare ces journalistes de leurs homologues du service public est supérieure encore si l'on se réfère à la pratique.

2.2. PRATIQUE ASSEZ DEONTOLOGIQUE

Ainsi, les professionnels de presse régionale et départementale ont somme toute aisément accès aux principales sources économiques, dont les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), puisque l'ensemble des communiqués et des dossiers de presse leur sont envoyés à un rythme

30. Entretien avec le chef d'agence de *Sud Ouest au Pays Basque*.

31. Entretien avec le directeur de l'information de *Pyrénées Presse*.

constant. Les invitations abondent et concernent aussi bien le trafic de l'aéroport de Biarritz-Parme, l'implantation de l'usine Uciné ou l'avenir du site de Lacq. Les interviews accordées par la direction sont plus rares, tant par soudéficatité iracité que par manque de temps, le "direcom"³² prenant le relais. Ce dernier répond aux questions des journalistes dans un souci de préservation des intérêts de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des entreprises locales. Cela implique que les dysfonctionnements comme les dissensions internes de la CCI, les effets d'annonce, voire les malversations sont tus tandis que les initiatives prises par l'organisme sont mises en avant, dans une tentative de détourner les rédacteurs de leur objet initial. Les professionnels de l'information réagissent en utilisant les "tuyaux" dont ils disposent afin d'en savoir plus.

Simultanément, les journalistes de presse régionale et départementale jouissent d'une assez grande liberté de choix, bien que les contraintes rencontrées soient supérieures. D'abord, parmi les exigences économiques, celle des ventes n'est pas négligeable puisqu'environ 60% des recettes des éditions départementales de *Sud Ouest* en proviennent. *L'Éclair Pyrénées*, quant à lui, en tire 47,3% de ses ressources et *La République* est le titre dont les ressources en provenance des ventes sont les plus nombreuses puisque 61,9% du chiffre d'affaire en sont issus, dont 47,6% par vente au numéro et 14,6% par abonnement. Cela induit une politique rédactionnelle appropriée. À *Sud Ouest* par exemple, le choix des sujets et des angles se fait suivant le référentiel commun, c'est-à-dire selon la vision partagée par le plus grand nombre. Ainsi, il ne parle pas de suicide car cela touche aussi bien l'entourage de la victime que la collectivité dans son ensemble. En ce sens, "il existe une forte auto-censure et d'amples discussions. Bien souvent, l'on se prive de publier une information par appréhension de la réaction du public"³³.

De même, il arrive à ces journalistes de faire preuve de partialité en confondant faits et commentaires. L'usage du "je" et des considérations personnelles dans les comptes rendus de réunions publiques, inaugurations, voire déclarations d'élus ne sont pas absents des articles. Néanmoins, l'impartialité reste la norme de par le souci des journalistes de presse quotidienne régionale et départementale de préserver leurs liens avec les acteurs locaux, voire de retrouver leur statut d'interlocuteur privilégié des notables locaux leur facilitant l'accès aux informations névralgiques. Du coup, ils ne perdent aucune occasion de réaffirmer leur positionnement en faveur de l'unité des Pyrénées-Atlantiques ou de la construction du TGV (Train à Grande Vitesse) Paris-Madrid transitant par le Pays Basque. En outre, le manque de rigueur est fréquemment le fait de reporters âgés n'ayant guère transité par les écoles de journalisme et n'étant pas imprégnés par la culture et les méthodes qui y sont professées. Leurs articles s'en ressentent, l'usage d'adjectifs, de méthaphores, de prises de positions à peine voilé y figurant en nombre.

32. TIXIER-GUICHARD, R.; CHAIZE, D., *Les direcoms. À quoi sert la communication?* Paris: Seuil, 1993.

33. Entretien avec le chef d'agence de *Sud Ouest Pays Basque*.

3. Les journalistes de presse locale

3.1. CONDITION RELATIVEMENT PROTEGEE

Pour ce qui est des journalistes de la presse locale oeuvrant à *La Semaine du Pays Basque*, leur carrière progresse au ralenti car seul un rédacteur a accédé au poste de rédacteur en chef tandis qu'aucun n'est devenu adjoint, ce poste n'existant guère à *La Semaine du Pays Basque*. Contrairement aux principaux hebdomadaires aquitains comprenant un organigramme dense et étoffé, cette publication ne compte ni adjoint, ni secrétaire général de la rédaction ni chef de service. "Il dispose d'un organigramme sommaire se résumant aux journalistes, rédacteurs et secrétaires de rédaction, au rédacteur en chef et/ou au directeur; les postes intermédiaires qui assurent le lien entre l'encadrement et la base manquant à l'appel. Dès lors, les probabilités d'élévation hiérarchique déclinent, d'autant que le poste de directeur est réservé aux cadres du groupe Sud Ouest. Le poste d'adjoint sera créé le jour où le directeur ne parviendra pas à concilier gestion administrative, financière et animation rédactionnelle, ce qui n'est point le cas jusqu'à présent"³⁴.

Ces journalistes jouissent également d'un statut assez protégé puisque les six journalistes disposent de contrats à durée indéterminée, même si ces derniers comprennent des éléments de vulnérabilité³⁵, et les quelques CDD visent à remplacer les titulaires en congé et à couvrir l'actualité particulièrement dense. De plus, quatre journalistes sur sept travaillent à temps plein, bien que les temps partiels ne doivent pas être oubliés, à l'instar de ce reporter qui affirme: "lors de mon embauche, le directeur m'a accordé un trois-quart temps qui devait suffire à réaliser les photographies de la côte basque, celles de l'intérieur étant assurées par les correspondants. Dans les faits, je travaillais l'équivalent d'un plein temps car le nombre de clichés à effectuer était trop important pour que je puisse m'acquitter de ma tâche en si peu de temps et parce que le photographe est tributaire de l'événement. Il suffit qu'un accident se produise à 19h ou qu'un attentat soit commis au beau milieu de la nuit pour que je doive me déplacer"³⁶. En revanche, ces journalistes sont assez peu concernés par le chômage, sans être totalement protégés pour autant.

En dernier lieu, à *La Semaine du Pays Basque*, les salaires sont de 7.500 francs en moyenne pendant que la grille des hebdomadaires régionaux³⁷ dont la diffusion est inférieure à 20.000 exemplaires est la suivante:

34. Entretien avec la rédactrice de *La Semaine du Pays Basque*.

35. FROUIN, J-Y., "Les éléments de précarité dans le contrat à durée indéterminée". *DO*, 125, 1997.

36. Entretien avec le photographe de *La Semaine du Pays Basque*.

37. *Le Journaliste*: 2è trimestre 1997.

ECHELONS	SALAIRES
Rédacteur en chef	11.184 f
Rédacteur en chef adjoint	9.973 f
Secrétaire Général de la rédaction	8.763 f
Chef de service, chef d'agence et premier secrétaire de la rédaction	8.584 f
Secrétaire de rédaction et rédacteur unique	8.461 f
Rédacteur polyvalent	8.160 f
Secrétaire de la rédaction	7.556 f
Rédacteur et reporter photographe	7.377 f
Rédacteur stagiaire	7.132 f

La modestie des salaires, entre autres facteurs, implique une impossibilité pour le titre d'attirer les meilleurs professionnels, ce qui se ressent au niveau de la pratique.

3.2. PRATIQUE PEU DEONTOLOGIQUE

En effet, la pratique des journalistes de la presse locale n'est pas toujours conforme aux principes déontologiques. Tout d'abord, ils parviennent à une faible pluralité de sources, parlementaires surtout. Bien que siégeant à l'Assemblée Nationale, les députés se doivent d'être présents dans leur circonscription. Afin d'assurer la visibilité de cette présence, leurs collaborateurs s'occupent de la communication en opérant un tri à de maintes occasions. Ces journalistes ayant moins d'opportunités d'obtenir des interviews, ils profitent des conférences de presse, des réunions publiques ou des manifestations pour faire réagir les élus nationaux sur les principaux dossiers locaux. Ils sollicitent aussi les présidents du RPR (Rassemblement Pour la République), Alliot-Marie, de l'UDF (Union pour la Démocratie Française), Bayrou, et du CPNT (Chasse Pêche Nature et Tradition), Saint Josse, sur leur stratégie et/ou leur investiture pour les élections municipales.

Ensuite, les journalistes de *La Semaine* disposent d'une liberté de choix peu étendue, les coercitions médiatiques, dont la pression hiérarchique, n'étant pas moindres, surtout depuis le rachat de l'hebdomadaire par le Groupe Sud Ouest et la nomination d'un nouveau directeur. Ce dernier est chargé d'assurer l'intégration financière, administrative, humaine et éditoriale au groupe ainsi que l'accroissement des ventes comme des recettes publicitaires en chute libre depuis 1996. Dès lors, il veille à ce qu'aucune information diffusée ne porte atteinte aux intérêts financiers du titre, d'où la suppression des sujets concernant les entreprises en difficulté et l'abandon des angles donnant une image dégradée des collectivités territoriales. Plus encore, il encourage les sujets sur les sociétés annonçant ou susceptibles d'annoncer

dans le journal, pousse le service commercial à suggérer des idées de reportages et multiplie le publi-reportage dans le cadre de suppléments.

Enfin, ces journalistes font preuve d'une rigueur laissant maintes fois à désirer par une absence de vérification systématique des informations, bien que des variations existent. Résultat: les erreurs et les imprécisions s'amoncellent. Ainsi, "nous est-il souvent arrivé d'inverser texte et photographie, ce qui porte à conséquence lorsque les sujets sont susceptibles d'entretenir un rapport. Par exemple, une photo illustre la dégradation des falaises à Biarritz et les maisons affectées. Au dessus, l'on trouvait un titre et un chapeau sur une affaire de pédophile. Cela générerait la confusion chez un lecteur distrait pouvant penser que l'un des habitants de ces maisons était la personne soupçonnée de pédophilie"³⁸. D'où une perte de crédibilité.

4. Les journalistes de presse transfrontalière

4.1. CONDITION PEU PROTEGEE

Quant aux journalistes de la presse transfrontalière, ils pâtissent d'une condition dégradée puisque leur évolution de carrière est de moindre ampleur, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, l'élévation de carrière se heurte à l'éloignement géographique puisque les postes d'encadrement d'*Egin* puis de *Gara* ou d'*Egunkaria* se trouvent au siège, situé respectivement à Hernani, Saint Sébastien et Andoain. De ce point de vue, quiconque souhaite devenir chef de service, rédacteur en chef, voire directeur est sommé de s'y déplacer; sachant que quitter le Pays Basque français suppose un coût non négligeable. D'autre part, les agences détachées de médias transfrontaliers jouissent de moyens financiers limités et s'efforcent de réduire les dépenses de personnel. En ce sens, ils ont tout intérêt à maintenir les journalistes dans les postes de base. Ils vont jusqu'à créer des titres fictifs, ne figurant pas dans la convention collective des journalistes professionnels, ou fusionner des postes.

De façon analogue, les locaux de quotidiens transfrontaliers pâtissent de piètres statuts. Ceux d'*Egunkaria* sont les mieux lotis puisque ses trois journalistes sont en contrat à durée indéterminée suite au souci de la direction d'avoir une véritable agence au Pays Basque français au moment même où les autres médias transfrontaliers se contentent de correspondants. Ce qui supposait de doter l'agence bayonnaise d'un statut juridique français et permettait aux salariés de jouir d'un statut consolidé obéissant au droit français. La situation diffère quelque peu à *Gara*, aucun des deux salariés ne disposant de CDI, ce qui n'est pas sans relation avec la nouveauté du média. Cela implique que ce journal a recours aux contrats à durée déterminée et aux autres contrats précaires durant les premiers mois, voire années

38. Entretien avec une secrétaire de rédaction de *La Semaine du Pays Basque*.

d'existence. Ainsi, les *contratos de fin de obra* sont attribués aux salariés pour une période n'excédant pas douze mois reconduits en principe. Mais, "il suffit que les ventes déclinent, que les recettes publicitaires chutent ou qu'un juge prenne la décision de fermer temporairement ou définitivement le journal pour me retrouver sans emploi"³⁹.

Enfin, les revenus dont jouissent ces journalistes oscillent entre 5.500 et 7.500 francs. À *Gara*, les rédacteurs disposent d'un salaire avoisinant les 145.000 pesetas, soit 5.800 francs. La différence avec *Egin* est imputable à l'ancienneté réduite des journalistes et à la nouveauté du titre, même si les revenus sont amenés à croître au fil des années. À *Egunkaria*, les titulaires jouissent d'un salaire mensuel de 6.500 francs environ. Là encore, ce niveau de rémunération est lié à la jeunesse du titre dont la naissance date du début des années 90. Tout le personnel a réalisé un effort en acceptant des salaires réduits compte tenu de la fragilité financière du journal. Nonobstant, au fil des années, l'entreprise se consolide et les salaires augmentent en fonction. S'y joignent diverses primes dont la première est le treizième mois, *Gara* concédant jusqu'à un quatorzième mois.

4.2. PRATIQUE GLOBALEMENT DEONTOLOGIQUE

Or, la pratique des journalistes de presse transfrontalière ne s'en ressent guère, sauf exception imputable au recrutement de professionnels insuffisamment formés, puisqu'ils accèdent généralement à une pluralité de sources, médiatiques notamment. Ainsi, les agences de presse sont abordables car les sièges de *Gara* et *Egunkaria* sont abonnés à *Vasco Press*, *EFE*, *AFP*, voire *Reuter*. Par conséquent, dès qu'une information concernant le Pays Basque français survient, les journalistes détachés en sont informés. Si une dépêche de *Vasco Press* tombe selon laquelle la police a trouvé une cache d'armes de l'ETA dans le quartier Saint-Esprit de Bayonne, la rédaction centrale les appelle par téléphone et leur envoie la dépêche par fax ou par internet. De même, la rédaction centrale d'*Egunkaria* envoie quotidiennement les dépêches ayant trait à la France à son correspondant. "Chaque matin, je reçois par internet, l'ensemble des dépêches concernant l'actualité nationale française sur des sujets politiques (projets de lois gouvernementaux, débats à l'Assemblée Nationale, vie des partis politiques), économiques (chômage, fusion de grandes entreprises), sociaux, mais aussi sur l'ensemble des informations concernant les minorités dont les Corses et les Bretons"⁴⁰.

Simultanément, les journalistes de presse transfrontalière disposent d'une autonomie étendue, les contraintes économiques, dont celle des subventions, étant secondaires. En effet, ces quotidiens sont passablement discriminés dans l'attribution d'aides publiques, d'où sa piètre incidence. *Egin* privilégie

39. Entretien avec la rédactrice d'*Egin*.

40. Entretien avec un journaliste d'*Euskaldunon Egunkaria*.

dès lors les sujets mettant le Gouvernement Autonome Basque, les députations et certaines municipalités en porte-à-faux sur la réduction de charges sociales, le silence en matière de politique pénitentiaire ou la faible compromission dans l'entame d'un processus de paix. Les angles choisis sont souvent critiques et les enquêtes révélant les dysfonctionnements et le cas échéant des malversations occupent une large place. *Egunkaria* est moins virulent mais tout aussi constant. Les mobilisations d'Euskal Herriarrok en faveur de l'indépendance, les conférences de presse de Haika, l'augmentation des accidents du travail ou la politique de recrutement dans la fonction publique sont amplement évoquées aussi bien en Une qu'en page intérieure.

Finalement, les journalistes de presse transfrontalière font preuve d'une assez grande rigueur dans le traitement informationnel. En premier lieu, les nouvelles sont expressément vérifiées surtout lorsqu'elles appartiennent aux rubriques névralgiques, à savoir la politique, l'économie et les faits divers. En second lieu, la neutralité est la règle et transparaît dans le traitement des attentats. Ainsi, dans son édition du 7 mai 2000, *Gara* rend compte de l'action perpétrée la veille en ces termes. "Le bureau de l'entité bancaire Société Générale situé à Hendaye a été incendié dans la nuit du vendredi à l'aide de cocktails molotovs. Ayant eu lieu aux environs de 22h30, selon les sources policières, l'incendie a été rapidement étouffé par les pompiers, bien qu'il ait causé des dégâts matériels dans l'agence. Les mêmes sources soulignent que les auteurs de cette action ont laissé sur le mur de l'édifice resté intact un graffiti en rouge avec l'inscription "Presoak borrokan" (les prisonniers en lutte)". L'article est accompagné d'une photographie en noir et blanc ayant pour légende: "la succursale de la Société Générale a été détruite après l'incendie dans la nuit du vendredi"⁴¹.

5. Les journalistes de radios locales privées

5.1. CONDITION GUERE PROTEGEE

À l'instar de la catégorie précédente, les journalistes de radios locales privées pâtissent d'une condition plutôt précaire, malgré des progrès indéniables au cours des dernières années. Ainsi, la mobilité entre agences est plus illusoire encore, ces stations s'étant constituées sur la base des communes, à l'image des radios municipales, ou des provinces (Labourd, Basse-Navarre, Béarn), telles que les radios d'expression basque et occitane. En conséquence, elles fonctionnent avec une seule station située à Bayonne, Anglet, Saint-Jean-Pied-de-Port, Mauléon, Orthez, Oloron ou Lescar et n'ont ni moyens financiers ni vocation à se démultiplier en créant des agences détachées. Résultat: ces journalistes sont condamnés à opérer la totalité de leur carrière dans la même agence, avec les mêmes collègues en côtoyant les mêmes sources, en traitant les mêmes sujets.

41. *Gara*: 7 mai 2000.

En outre, les journalistes des radios locales privées disposent d'un statut peu protégé, en dépit du fait que la plupart jouit de contrats à durée indéterminée, et près de 50% de ces journalistes oeuvrent à temps plein. Le temps partiel occupe donc une place substantielle puisque 2 rédacteurs sur 4 de *Gure Irratia*, 3 reporters sur 6 d'*Irulegiko Irratia*, les 2 journalistes de *Xiberoko Botza* et près de 50% des effectifs d'*Anglet FM* oeuvrent à temps partiel. De façon analogue, si en apparence, le chômage touche peu ces journalistes, en réalité, il les guette en permanence puisque certains d'entre eux y ont été confrontés. Ces entreprises de presse dépendent des débiteurs, à savoir les annonceurs, le Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique, le Conseil Général, les mairies ou les associations. Il suffit qu'une aide soit abrogée ou qu'une subvention tarde pour placer la radio dans une situation déficitaire. Lorsque la subvention supprimée est d'une grande ampleur, les radios, municipales surtout, éprouvent les pires embarras pour trouver des recettes annexes, d'autant qu'elles ne peuvent pas compter sur la mobilisation de leurs auditeurs pour infléchir la décision des institutions ou combler le manque à gagner. Cela donne lieu à la disparition pure et simple de la station ou à sa reprise par un réseau national intéressé par sa fréquence. Dans les deux cas, cela se traduit par des licenciements.

Simultanément, les revenus de ces journalistes ne font guère exception car ils sont assez modestes, de l'ordre de 7.000 francs mensuel en moyenne. De la sorte, les reporters d'*Anglet FM* gagnaient 8.000 francs brut par mois pour un temps plein conformément à la grille salariale préalablement élaborée, sachant que nombre d'entre eux oeuvraient à temps partiel. *Radio Bayonne* menait une politique salariale plus restrictive dans la mesure où les rédacteurs gagnaient environ 7.000 francs par mois, avec une majoration pour les rédacteurs en chef et les directeurs successifs. Les salaires pratiqués par les radios municipales béarnaises sont légèrement inférieurs avoisinant les 6.800 francs. Cependant, ces rémunérations ne sont point conformes à la grille des qualifications des journalistes de radios locales. S'y joignent les primes, dont le treizième mois et la prime d'ancienneté, qui sont variablement attribuées.

5.2. PRATIQUE MOYENNEMENT DEONTOLOGIQUE

La pratique des journalistes des radios locales diffère quelque peu puisqu'ils ont moyennement accès aux sources politiques, municipales notamment. Ils parviennent d'habitude aux élus municipaux, spécialement lorsqu'ils oeuvrent pour les radios municipales dont *Anglet FM*. "Les journalistes de la station rencontrent régulièrement le maire d'Anglet et ses adjoints lors de manifestations publiques et de discussions quotidiennes dans son bureau ou dans les couloirs de la mairie. Par conséquent, de nombreux reportages portent sur l'action municipale, la majorité a un accès privilégié à notre antenne et les critiques reçoivent peu d'échos"⁴². Toutefois, les radios associatives

42. Entretien avec le Président d'*AFM*.

connaissent davantage de difficultés. À titre illustratif, certains élus de Saint-Etienne-de-Baigorry, Saint-Jean-Pied-de-Port ou Saint-Jean-Le-Vieux refusent de recevoir puis de répondre aux questions des journalistes d'*Irulegiko Irratia*. Ils rechignent à communiquer avec la station qu'ils associent au nationalisme basque et à la lutte armée pratiquée par Iparretarrak. Plus encore, ils redoutent d'être face à des reporters posant des questions dérangeantes et n'hésitant pas à les interrompre, ce qu'ils supportent mal. Malgré cela, quelques rédacteurs se sont efforcés de nouer des relations, sans succès.

De même, les journalistes des radios locales privées disposent d'une liberté de choix circonscrite, les exigences économiques, dont les subventions octroyées par les pouvoirs publics, étant effectives. En effet, les radios locales associatives et municipales tirent l'essentiel de leurs revenus des aides publiques. *Radio Bayonne* bénéficie ainsi d'une subvention de 600.000 francs du Conseil Général et d'une aide de 250.000 francs de la mairie de Bayonne. Autre exemple, *Radio País* tire 471.124 francs des diverses subventions sur des recettes globales de 746.669 francs, soit les deux tiers. Leur concession est annuelle et leur renouvellement est fonction de critères économiques (part de la publicité, niveau d'autofinancement, accroissement du budget) et parfois politiques (soutien d'un élu, proximité avec un parti politique). Les journalistes oeuvrant dans ces radios sont conscients de la part prépondérante des subventions dans le financement de leur station, de sorte que la rigueur de gestion s'accompagne d'une prudence dans le traitement de sujets ayant trait à ces institutions.

Sans surprise, ces professionnels sont plus ou moins rigoureux dans le traitement informationnel et l'on ne retrouve guère le sérieux et l'application à l'oeuvre chez les confrères des principaux médias locaux puisque l'impartialité n'est pas systématique. Comme le relate ce reporter, "lorsqu'une grève survient dans une entreprise locale au sujet d'un plan de licenciement ou des 35 heures, nous nous adressons aux représentants du personnel, aux salariés et à la direction de l'entreprise afin de connaître les différentes versions et de donner la parole à l'ensemble des parties concernées; à fortiori lorsque les propos des délégués syndicaux sont synonymes d'attaques frontales contre la gestion et l'attitude de la direction". Pourtant, le format de plus en plus contraignant des radios locales privées les oblige à ne retenir qu'un son, ce qui pose problème lorsqu'ils traitent un thème polémique, la version des deux parties ne pouvant pas figurer dans le sujet. Tout au plus, peuvent-ils diffuser une brève détaillée explicitant les points de vue des parties en présence. En somme: l'information est déséquilibrée et penche du côté de la source dont l'interview a été enregistrée.

6. Les journalistes sans médias

6.1. CONDITION PRECAIRE

Finalement, les journalistes sans médias cumulent tous les handicaps, à l'instar de leur carrière qui ne s'enclenche guère puisque, au mieux, elle est

à l'arrêt, au pis, elle régresse. Leur condition les condamne à multiplier les piges sans grand espoir de promotion. Leur carrière n'évolue pas davantage entre échelons et entre fonctions dans la mesure où aucun photographe pigiste n'est devenu JRI ou rédacteur, aussi bien à *Sud Ouest* qu'à *Pyrénées Presse* et ils ne sont pas plus nombreux à avoir suivi le parcours les menant de l'atelier (correcteur, claviste, laboratin) à la rédaction. Rares sont aussi les secrétaires de rédaction pigistes ayant été autorisés à devenir rédacteurs, ces derniers rechignant à laisser leurs places et la spécialisation étant croissante. Cela n'arrive qu'en cas d'extrême urgence. Parfois même, l'évolution est synonyme de recul.

De façon comparable, les statuts sont fragiles dans la mesure où les pigistes en contrat précaire ou non sont légions. Concrètement, *France 3 Pays Basque* fait appel à quatre pigistes réguliers et à autant de collaborateurs inscrits au planning qui se déplacent lorsque la situation l'exige. Les locales de *Radio France* ne sont pas en reste car *France Bleu Pau Béarn* compte trois pigistes réguliers et *France Bleu Pays Basque* fait fréquemment appel aux services d'indépendants. S'y ajoutent les journalistes inscrits au planning de *Radio France* ainsi que d'innombrables stagiaires remplaçant les titulaires, spécialement l'été. En résumé, le service public du département emploie 13 pigistes réguliers contre 22 titulaires, soit plus du tiers de l'effectif. Les pigistes sont tout aussi nombreux dans la presse quotidienne régionale et la presse transfrontalière puisque *Gara* compte sur la collaboration de quatre pigistes dont trois réguliers, *Egunkaria* fait appel à cinq pigistes dont trois constants et *El Diario Vasco* bénéficie de la contribution de deux correspondantes.

Paréillement, le revenu de ces journalistes est limité, généralement inférieur au SMIC (Salaire Minimum de Croissance) et parfois même au RMI (Revenu Minimum d'Insertion), tel cet indépendant oeuvrant pour *Gure Irratia* qui est payé 3.900 francs par mois. L'un de ses collègues, objecteur de conscience, n'est pas mieux loti, son salaire mensuel étant de 2.250 francs. Il s'agit de la rémunération octroyée aux objecteurs de conscience quelle que soit la fonction exercée, charge à l'employeur de la compléter s'il le juge nécessaire. La correspondante du *Diario Vasco* jouit d'un salaire mensuel de 4.500 francs en moyenne et celui des deux photographes de *Pyrénées Presse* est d'environ 4.000 francs. En réalité, il est plus proche de 3.000 francs lorsque l'on subdivise la rétribution annuelle par douze mois, à l'instar de ce journaliste qui dispose d'une paye annuelle de 38.000 francs, ce qui représente 3.166 francs par mois.

6.2. PRATIQUE A LA DERIVE

La précarité à laquelle ces professionnels sont confrontés contribue à la dérive progressive de leur pratique. Ainsi, les grandes entreprises ne leur sont guère ouvertes. Leclerc, la FNAC ou Dassault sont des sociétés fortement implantées dans le département dont la propension à communiquer

n'a cessé de croître au fil des années, illustrée par leur dotation de services appropriés. Mais, leur politique de divulgation est aussi intéressée que sélective. Souvent, les invitations aux conférences et déjeuners de presse, aux visites guidées de l'entreprise ne parviennent pas aux pigistes et leurs demandes de rendez-vous avec les PDG aboutissent rarement. Lors des conférences de presse, toute question maladroite ou gênante reçoit une réponse expéditive renvoyant l'indépendant à ses chères études. A son terme, le pigiste peut également s'adresser au patron de l'entreprise afin de l'interroger sur des points précis correspondant à l'angle de son sujet, or il risque fort d'être confronté à une fin de non-recevoir.

Simultanément, les pigistes pâtissent d'une liberté de choix ténue dont témoignent les pressions techniques qui ne sont guère négligeables, à l'instar de la pagination limitée. L'édition Pays Basque de *Sud Ouest* du 19 octobre 1998 comprenant vingt-deux pages consacre cinq pages aux informations générales et aux faits divers, trois pages à l'actualité départementale, six pages à l'information locale et micro-locale, le reste étant dédié aux services, petites annonces et publicité. Du coup, les élections s'en trouvent affectées. Les pigistes sont confrontés à une diminution des piges, l'espace disponible étant accordé de préférence aux titulaires. À chaque fois que la pagination négociée par le chef d'agence avec le siège est insuffisante, ce sont les articles ou les photographies des pigistes qui en font les frais, l'entreprise préférant préserver la paix sociale. En outre, nombre d'articles commandés par le titre ne paraissent pas, de manière provisoire ou définitive. Par exemple, un reportage sur les pratiques des vacanciers en Béarn mis au "marbre" durant plusieurs jours ne trouvera sa place dans le journal que lorsque l'actualité déclinera ou sera définitivement oublié.

Paréillement, la rigueur des pigistes est discutable de par leur tendance à recourir au sensationnalisme sur suggestion des rédacteurs en chef et des chefs de service, comme cela se pratique à *Pyrénées Presse*, mais aussi suite à la volonté du journaliste de "vendre" absolument son sujet. Effectivement, de nombreux pigistes suggèrent des sujets et des angles accrocheurs, voire racoleurs. A titre d'exemple, l'ouverture de la piscine municipale avec un an de retard permet de révéler la mauvaise gestion de l'équipe en place, les rapports de force au sein du conseil municipal ou le mécontentement de la population. En ce sens, à partir des bribes, ce rédacteur recherche les éléments de clivage tels que l'opposition entre public et privé, croyants et athés, gauche et droite, autochtones et étrangers. En résumé, il privilégie les sujets accrocheurs et l'écriture polémique comme il le concède lui-même.

CONCLUSION

Rappelons que dans cet article nous avons défendu l'hypothèse selon laquelle nous assistons à une fragilisation de la profession journalistique locale, prenant la forme d'une précarité de la condition et d'une dérive de la

pratique, qui affecte diversement les catégories de journalistes suivant les ressources dont ils disposent et les contraintes auxquelles ils sont confrontés. En ce sens, contrairement aux idées reçues, ce métier est fortement différencié, segmenté, divisé. Autrement dit, les journalistes locaux se distinguent suivant leur appartenance à des médias dont l'audience est locale ou régionale, le statut est public ou privé, le support est audiovisuel ou écrit. Or, la fragilisation de la profession journalistique locale qui affecte diversement les catégories de professionnels a une incidence directe sur la manière dont ces acteurs vivent⁴³ leur métier. De ce point de vue, son exercice associe des sensations contradictoires source de tensions psychiques, que ces professionnels tentent de gérer au mieux. Cela signifie que ces individus s'efforcent de concilier des logiques et des réalités objectives qui s'imposent à eux en vue de préserver un certain équilibre personnel⁴⁴.

Ainsi, la faible progression des carrières provoque un sentiment de frustration éventuellement compensé par une satisfaction inhérente à la possibilité de vivre dans le département de leur choix et de concilier ainsi vie privée et vie professionnelle. La fragilité des statuts est ressentie telle une angoisse même si certains journalistes la relient à la liberté, offrant l'opportunité de transiter d'un support à l'autre, d'un média à l'autre, d'une rubrique à l'autre. La modestie des revenus est éprouvée comme une dévalorisation bien que partiellement ou totalement contrebalancée, voire gommée par la vocation. Il en est de même pour les fautes professionnelles puisque si la difficulté d'accès à certaines sources suscite un sentiment de discrimination, l'obtention d'une interview exclusive permet aux journalistes de se sentir privilégiés. Si les contraintes limitant la liberté de choix de l'information sont vécues avec impuissance, les cartes blanches suscitent au contraire un sentiment de toute puissance. Et si la piètre rigueur dans le traitement de l'information est source de malaise et éventuellement de honte, le commentaire favorable à l'égard des personnes et critique vis-à-vis des institutions s'inscrit dans la logique de contre-pouvoir de certains médias.

BIBLIOGRAPHIE

- ACCARDO, A. et al., *Journalistes au quotidien. Essai de socio-analyse des pratiques journalistiques*. Bordeaux, Mascaret, 1995.
- ALBERT, P., "Pratiques du journalisme et crise de la presse quotidienne". in *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français: 1950-1990*. Paris, Albin Michel, 1991.
- AUDRIC, S.; FORGEOT, G., "Le développement du travail à temps partiel". *Données Sociales 1999*, INSEE, 1999.
- BALBASTRE, G., "Une information précaire". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°131-132, Seuil, 2000.

43. DUBET, F., *Sociologie de l'expérience*. Paris, Seuil, 1994.

44. DUBET, F., "Sociologie du sujet et sociologie de l'expérience". in Dubet, F., Wiewiorka, M., *Penser le sujet*, Paris, Fayard, 1995.

- BELLOC, B.; LAGARENNE, C., "Emplois temporaires et emplois aidés". *Données sociales 1996*, INSEE, 1996.
- BOLSTANKI, L.; CHIAPELLO, E., *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard, 1999.
- BOURDIEU, P., *Sur la télévision*. Paris, Liber-Raisons, 1996.
- CASTEL, R., *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 1995.
- CAYROL, R., *Médias et démocratie: la dérive*. Paris, SNSP, 1997.
- CEZARD, M.; VINCK, L., "Contraintes et marges d'initiatives des salariés dans leur travail". *Données sociales 1996*, INSEE, 1996.
- CFPJ., *Les droits et les devoirs des journalistes*. Paris, 1995.
- CHAMPAGNE, P., "Le journalisme à l'économie". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°131-132, Seuil, 2000.
- CHARON, J-M., *Cartes de presse. Enquête sur les journalistes*. Paris, Stock, 1993.
- Commission de la Carte d'identité des journalistes professionnels., *50 ans de carte professionnelle. Profil de la profession, enquête socioprofessionnelle 1935-1985*. Paris, 1986.
- DUBAR, C.; LUCAS, Y., *Genèse et dynamique des groupes professionnels*. Lille, PUL, 1993.
- DURKHEIM, E., "La morale professionnelle". *Leçons de sociologie*. Paris, PUF, 1950.
- DUVAL, J., "Concessions et conversions à l'économie". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* n°131-132, Seuil, 2000.
- EHRENBERG, A., *Le culte de la performance*. Paris, Calman-Lévy, 1991.
- ESPRIT, "Où va le journalisme?", n°12, décembre 1990.
- GUÉRY, L., *La presse régionale et locale*. Paris, CFPJ, 1992.
- GUIHOT, D., "Les radios régionales". *Presse-Actualité*, n°118, avril 1977, pp.36-39.
- LE BOHEC, J., *Les rapports presse-politique*. Paris, L'Harmattan, 1997.
- LEMIEUX, C., *Mauvaise presse*. Paris, Métailié, 2000.
- MAC DONALD, N., *The Sociology of the Professions*. Londres-New York, Sage, 1995.
- MARTIN, M., *Journalisme et journalistes français 1950-1990*. Paris, Albin Michel, 1991.
- PADIOLEAU, J., *Le Monde et le Washington Post*. Paris, PUF, 1985.
- PAUGAM, S., *Le salarié de la précarité*. Paris, PUF, 2000.
- RIEFFEL, R., *Les journalistes français en 1990. Radiographie d'une profession*. Paris, La Documentation française, 1991.
- RUBIEU, O., "Le journalisme et le pouvoir local". *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. Seuil.
- URTEAGA, E., *Les journalistes locaux: mutation d'une profession*. Thèse de Doctorat de Sociologie, Université de Bordeaux II, CADIS, 2000.
- URTEAGA, E., "La précarité des journalistes locaux". Bayonne, *Revue d'Etudes Basques: Lapurdum*, UPPA-CNRS, 2001.

Urteaga, Eguzki: La typologie des journalistes locaux

URTEAGA, E., "La formación inicial de los periodistas". *Cuadernos de medios de comunicación. Mediatika*, n° 9, pp. 111-127, San Sebastián, 2002.

WEINBERG, A., "Le salariat fragilisé?". *Sciences Humaines*, Hors Série n°13, mai-juin 1996.

WOLTON, D., *Penser la communication*. Paris, Flammarion, 1997.